

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) A QUOI CA SERT ?

LES POINTS ESSENTIELS A CONNAITRE

Un document essentiel pour se former

- Il est ouvert à tous les actifs, qu'ils soient salariés ou non-salariés, demandeurs d'emploi ou agents publics.
- Tous sont titulaires d'un compte en ligne sur la plateforme Mon Compte Formation et peuvent mobiliser tout au long de leur vie professionnelle les droits à la formation qui y sont crédités.
- Ce compte est alimenté annuellement, en heures ou directement en euros selon la situation du titulaire.
- Ces droits peuvent ensuite être utilisés pour financer une formation éligible.
- Lorsque le coût d'une formation éligible au CPF est supérieur au montant des droits, le compte peut faire l'objet d'abondements en droits complémentaires par des cofinanceurs.
- Dépendamment de la situation du titulaire, le CPF peut être abondé par l'entreprise, France Travail, l'État, les Régions, les OPCO, les branches professionnelles...
- Le reste à charge peut également être payé par le titulaire lui-même. Et, depuis le 2 mai 2024, celui-ci doit participer obligatoirement au financement de sa formation, à hauteur de 100 euros.



CPF SALARIES



Publics concernés

Toute personne en emploi d'au moins 16 ans (15 pour les apprentis), ou accueillie en ESAT.



Acquisition des droits

Le CPF est alimenté à hauteur de 500 € par an avec un plafond de 5 000 €. Depuis le 2 mai 2024, les modalités pour mobiliser ses droits CPF changent. Désormais, chaque bénéficiaire du CPF devra s'acquitter d'une participation financière en cas de mobilisation de ses droits CPF.

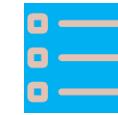


Objectif

Il permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs.



CPF NON SALARIES



Publics concernés

Travailleur indépendant, membre des professions libérales et des professions non salariées, conjoint collaborateur ou artiste auteur.



Acquisition des droits

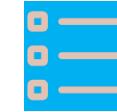
Pour que vos droits à formation soient alimentés, vous devez être à jour de votre contribution à la formation professionnelle.



Comment ça marche ?

Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer auprès de la Caisse des dépôts. L'organisme de recouvrement de cette contribution transmet l'information à la Caisse des dépôts qui est ainsi en mesure de calculer vos droits acquis. Pour une année entière d'activité, votre compte est alimenté à hauteur de 500€ maximum par an dans la limite d'un plafond total de 5000€. Si votre activité au titre d'une année est fractionnée, vos droits acquis seront proratisés

CPF AGENTS PUBLICS



Publics concernés

Les agents publics



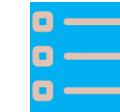
Acquisition des droits

Un dispositif qui permet à chaque agent public de cumuler des droits à la formation tout au long de sa carrière.



Comment ça marche ?

- 1- Renseigner son compte
- 2- Faire une demande à sa hiérarchie
- 3- Voir les formations éligibles.



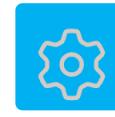
Bénéfices

- 1- Monter en compétences
- 2- Evoluer vers un nouveau poste
- 3- Mieux maîtriser son domaine.

COMMENT CONSULTER SES DROITS ?



Vous devez vous connecter à votre compte formation.



Le compteur est alimenté en euros si vous êtes salarié, intermittent du spectacle ou travailleur non salarié.
Le compteur est alimenté en heures si vous êtes agent public.



Mon compteur est à 0€ pourquoi ? Soit :
Vous n'avez pas eu d'activité professionnelle depuis 2015 permettant d'acquérir des droits formation.
Vous avez consommé l'intégralité de vos droits formation.

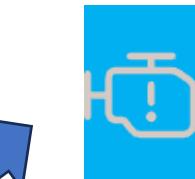


Vos droits formation sont réservés lorsque vous avez validé une inscription à une session de formation auprès d'un organisme de formation. Ces droits sont bloqués et ne peuvent pas être utilisés pour financer une autre formation.

COMMENT TROUVER UNE FORMATION ?



1- Cliquez sur « Recherche », puis inscrivez le nom du métier ou le nom de la formation que vous souhaitez suivre.



2- Choisissez si vous souhaitez effectuer cette formation à distance (en ligne avec votre ordinateur ou smartphone) ou en présentiel (en centre de formation). Si vous préférez participer à cette formation en centre de formation, renseignez votre code postal, l'évaluation des risques professionnels et leurs facteurs contributifs.



- 4- Faites le tri dans les formations proposées :
- Prix
 - Qualité du centre de formation et de la formation
 - Disponibilité et dates
 - L'accessibilité.



3- Cliquez sur la loupe pour rechercher votre formation

**Vous pouvez retrouver
toutes les informations
sur le CPF
sur**
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>